

Commune de Saint Paul Cap de Joux**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 3 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril 2025, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul Cap de Joux, convoqué le 29 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie de Saint Paul Cap de Joux, sous la Présidence de Monsieur Laurent VANDENDRIESSCHE, Maire.

Présents : Michel BELAVAL, Bruno BERTHOUMIEUX, Brigitte BILLOUX, Jean-Philippe MOULY, Nelly PINEL, Michèle PRAT, Christine VALÉRO, Laurent VANDENDRIESSCHE, Thierry VIALARD, Zalifaou BERNÈS, Michèle GUIRAUD, Christian BELAUT, Ernest DURAND.

Excusés : Carole CARNEMOLLA COUSIN,

Secrétaire de séance : M. Michel BELAVAL a été désigné comme secrétaire de séance.

Objet : Assainissement – Approbation du Compte Administratif 2024 – Affectation du résultat 2024 sur la gestion de l'exercice 2025

Le Conseil Municipal,
Délibérant sur le compte administratif de l'année 2023, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :
Prend acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume ainsi :

<i>Section d'exploitation</i>		<i>Section d'investissement</i>	
Dépenses	147 744,10 €	Dépenses	72 766,02 €
Recettes	82 498,69 €	Recettes	13 642,00 €
Résultat	- 65 245,41 €	Résultat	- 59 124,02 €

	Résultat clôture au 31/12/2023	Résultat de l'exercice	Résultat clôture au 31/12/2024
Fonctionnement	216 814,65 €	- 65 245,41 €	151 569,24 €
Investissement	27 910,43 €	- 59 124,02 €	- 31 213,59 €
Total	244 725,08 €	- 124 369,43 €	120 355,65 €

- Constate la régularité des opérations,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- Approuve le compte administratif 2024 du budget annexe « Assainissement ».
- Décide d'inscrire le résultat de clôture de la section d'exploitation à la ligne 002 du budget 2025.

Délibération adoptée à l'unanimité sans abstention, en l'absence de M. le Maire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Maire : Laurent VANDENDRIESSCHE

Secrétaire de Séance : Michel Béval